

ANNEXE VIII

JAUNE « EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS »

Conformément aux dispositions de l'article 186 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009, le Gouvernement transmet au Parlement une annexe annuelle relative à l'effort financier de l'État en faveur des associations.

Dans le cadre du PLF 2019 cette annexe fera état des subventions versées au cours de l'année 2017.

1. La granularité et les périmètres de la liste du rapport

Le niveau de granularité retenu est le croisement **centre financier par compte de tiers, soit centre financier par numéro SIRET**. De manière générale, il correspond à un objet par montant affiché.

Depuis le PLF 2018, la direction du budget établit la liste des subventions payées à partir des versements dans Chorus¹ et elle s'appuie sur les données de référence² mises à disposition du public. Ainsi, cette liste est croisée avec les bases SIRENE³ au 01/01/2017 et au 31/12/2017 afin de récupérer plusieurs informations : la localisation géographique selon le code d'organisation géographique (COG) le numéro « RNA » du registre national des associations la nature juridique et l'Activité Principale Exercée (APE) codifiée selon la Nomenclature d'Activités Française (NAF : Rév2 2008). Cette dernière permet de connaître le secteur économique. Le croisement avec SIRENE permet également de retrouver les bénéficiaires dont l'immatriculation SIRENE n'existait pas en 2017 notamment dans le but de corriger les tiers dans CHORUS.

Cette liste a été également croisée avec celle des subventions 2016 afin d'aider pour la saisie des objets, les conventions le cas échéant, et la réserve parlementaire.

Le périmètre de la nature des tiers comprend les associations quelle que soit leur objet ou nature, les fondations et les personnes morales de droit privé, indépendamment de leur nationalité et de leur statut juridique, qui sont équivalents.⁴

Le périmètre de la nature des versements comprend **toutes les subventions quels qu'en soit leur objet ou leur forme juridique**⁵. Ne sont exclus que les transferts directs aux ménages, par exemple l'aide juridictionnelle gérée par les CARPA⁶, et les prestations de services, par exemple, les prestations de service pour organiser les examens.

2. Les fichiers Excel mis à disposition par la direction du budget

¹ Diverses extractions établies à partir de la restitution INF-BUD-59 ont été croisées pour établir une liste qui n'est pas biaisée par les différentes imputations pratiquées dans CHORUS. La liste 2019 concerne tous les centres financiers (hiérarchie 2017) et tous les groupes de compte tiers.

² Décret n° 2017-331 du 14 mars 2017 relatif au service public de mise à disposition des données de référence. L'information mise à disposition par la direction du budget peut être croisée avec les données de référence.

³ Base des personnes morales françaises identifiées par leur numéro SIRET tenue par l'INSEE <https://www.sirene.fr/>.

⁴ Il s'agit des codes de la nomenclature juridique INSEE suivants : 3290, 9150, 9210, 9220, 9221, 9222, 9223, 9224, 9230, 9240, 9260, 9300, 9900.

⁵ Confère la définition légale notamment disponible sur <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3180>

⁶ Loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 et décrets d'application.

Cette liste a été répartie en tableaux Excel⁷ par ministère selon l'organisation actuelle (juin 2018).

Les ministères devront s'appuyer sur les classeurs Excel fournis par la direction du budget selon le mode opératoire décrit infra.

Il existe un fichier Excel par ministère (organisation à juin 2018) nommé subvention2017_mincode.xlsx où *code* est le code du ministère dans le tableau ci-dessous.

Ministères (juin 2018) (code, libellé)		Programme ou CS	Nombre de subventions	Montants
01	Europe et affaires étrangères	105	173	15 758 300,93
01	Europe et affaires étrangères	151	42	500 841,37
01	Europe et affaires étrangères	185	283	5 826 847,10
01	Europe et affaires étrangères	209	440	91 532 092,38
01	Europe et affaires étrangères	Total	938	113 618 081,79
02	Culture	131	3075	285 986 916,70
02	Culture	175	1743	47 150 587,05
02	Culture	180	814	33 397 377,00
02	Culture	186	80	1 698 792,03
02	Culture	224	6833	101 933 388,63
02	Culture	334	685	13 684 970,87
02	Culture	Total	13230	483 852 032,28
03	Agriculture et alimentation	142	12	27 464 721,26
03	Agriculture et alimentation	143	1251	681 789 674,62
03	Agriculture et alimentation	149	256	26 022 163,57
03	Agriculture et alimentation	206	829	27 539 912,45
03	Agriculture et alimentation	215	490	13 619 808,77
03	Agriculture et alimentation	775	30	6 617 043,32
03	Agriculture et alimentation	776	31	41 565 503,00
03	Agriculture et alimentation	Total	2899	824 618 826,99
06	Éducation nationale	139	4812	831 822 853,64
06	Éducation nationale	140	927	1 853 646,42
06	Éducation nationale	141	972	5 776 366,96
06	Éducation nationale	163	6269	80 432 484,79
06	Éducation nationale	214	1306	11 386 199,55
06	Éducation nationale	230	921	64 401 138,24
06	Éducation nationale	Total	15207	995 672 689,60
07	Action et comptes publics	148	303	5 988 976,63
07	Action et comptes publics	156	730	9 515 126,32
07	Action et comptes publics	200	70	52 173,87
07	Action et comptes publics	218	942	76 008 320,38
07	Action et comptes publics	302	225	7 810 694,91
07	Action et comptes publics	723	20	133 283,19
07	Action et comptes publics	724	16	192 424,37

⁷ Les programmes 612, 613 et 614 ne sont pas présents dans ces tableaux car ils ne sont pas gérés dans CHORUS. Voir en fin de §3 la procédure à suivre pour le BACEA.

Ministères (juin 2018) (code, libellé)		Programme ou CS	Nombre de subventions	Montants
07	Action et comptes publics (Compte spécial)	907	22	101 990,63
07	Action et comptes publics	Total	2328	99 802 990,30
09	Intérieur	104	1116	47 813 446,20
09	Intérieur	119	1	6 600,00
09	Intérieur	122	2	21 609,63
09	Intérieur	152	764	4 280 727,82
09	Intérieur	161	222	1 369 083,46
09	Intérieur	176	980	12 657 020,36
09	Intérieur	207	1191	4 116 092,49
09	Intérieur	216	3063	47 933 115,32
09	Intérieur	232	158	68 673 775,14
09	Intérieur	303	575	417 715 889,36
09	Intérieur	307	889	4 235 447,97
09	Intérieur	751	4	80 637,76
09	Intérieur	Total	8965	608 903 445,54
10	Justice	101	775	35 504 498,31
10	Justice	107	3036	27 438 837,72
10	Justice	166	1541	33 193 224,21
10	Justice	182	2189	228 858 964,80
10	Justice	310	523	12 752 431,02
10	Justice	335	1	15 144,36
10	Justice (Compte spécial)	912	12	23 989,15
10	Justice	Total	8077	337 787 089,58
12	Services du Premier ministre	129	1514	29 370 543,42
12	Services du Premier ministre	137	1082	20 235 698,68
12	Services du Premier ministre	157	663	4 571 974,75
12	Services du Premier ministre	162	23	423 631,24
12	Services du Premier ministre	164	65	400 679,05
12	Services du Premier ministre	165	61	1 563 378,32
12	Services du Premier ministre	308	43	198 350,82
12	Services du Premier ministre	333	1792	3 479 127,54
12	Services du Premier ministre	Total	5243	60 243 383,83
21	Économie et finances	110	3	29 747,72
21	Économie et finances	134	556	50 224 104,92
21	Économie et finances	192	22	7 670 858,16
21	Économie et finances	220	91	1 118 834,75
21	Économie et finances	305	11	1 428 885,33
21	Économie et finances	731	2	152 610,00
21	Économie et finances	Total	685	60 625 040,89
23	Transition écologique et solidaire	113	1189	42 481 506,66
23	Transition écologique et solidaire	159	2	16 500,00
23	Transition écologique et solidaire	174	89	20 649 621,06
23	Transition écologique et solidaire	181	295	7 776 457,63

Ministères (juin 2018) (code, libellé)		Programme ou CS	Nombre de subventions	Montants
23	Transition écologique et solidaire	190	19	461 451,93
23	Transition écologique et solidaire	198	3	769 739 785,82
23	Transition écologique et solidaire	203	395	6 410 694,33
23	Transition écologique et solidaire	205	256	6 541 907,16
23	Transition écologique et solidaire	217	1692	19 567 702,34
23	Transition écologique et solidaire	Total	3940	873 645 626,95
36	Travail	102	1376	377 546 530,52
36	Travail	103	1255	71 288 849,25
36	Travail	111	252	41 100 031,69
36	Travail	155	473	4 615 028,07
36	Travail	Total	3356	494 550 439,54
38	Enseignement supérieur, recherche et innovation	150	136	164 694 950,69
38	Enseignement supérieur, recherche et innovation	172	256	153 072 520,52
38	Enseignement supérieur, recherche et innovation	231	106	14 245 303,00
38	Enseignement supérieur, recherche et innovation	Total	498	332 012 774,22
44	Outre-mer	123	782	19 882 258,60
44	Outre-mer	138	165	3 673 684,27
44	Outre-mer	Total	947	23 555 942,87
45	Cohésion des territoires	109	127	7 453 000,00
45	Cohésion des territoires	112	719	27 106 142,70
45	Cohésion des territoires	135	492	26 109 540,89
45	Cohésion des territoires	147	9134	125 826 845,83
45	Cohésion des territoires	177	3269	526 145 013,34
45	Cohésion des territoires	Total	13741	712 640 542,77
52	Sports	219	3327	101 251 286,51
52	Sports	Total	3327	101 251 286,51
56	Solidarités et santé	124	440	4 066 148,60
56	Solidarités et santé	183	1	10 365,40
56	Solidarités et santé	204	473	15 421 104,41
56	Solidarités et santé	304	1889	593 655 004,97
56	Solidarités et santé	Total	2803	613 152 623,39
70	Armées	144	96	8 025 104,46
70	Armées	146	128	1 994 197,64
70	Armées	167	336	2 358 595,20
70	Armées	169	172	383 410,00
70	Armées	178	1365	23 875 258,87
70	Armées	212	688	12 227 504,73
70	Armées (Compte spécial)	901	13	203 613,38
70	Armées (Compte spécial)	902	75	824 938,70
70	Armées	Total	2873	49 892 622,99

3. Récupération des fichiers Excel

Les tableaux sont des fichiers .xlsx exploitables avec Microsoft Excel 2010+.

Note pour les utilisateurs de LibreOffice Calc: Il est possible d'ouvrir et d'exploiter les fichiers avec LibreOffice Calc⁸. Pour cela, sélectionner le fichier Excel dans votre répertoire en faisant un clic droit => dans le menu contextuel, choisir « ouvrir avec » => choisir LibreOffice Calc (si ce logiciel ne s'y trouve pas, il faut le rechercher avec « choisir programme par défaut... »). **Il est demandé de toujours enregistrer vos fichiers sous l'extension .xlsx afin que la direction du budget puisse les récupérer.**

Ces tableaux sont à télécharger sur la page d'accueil de FARANDOLE.

4. Structure et saisie des fichiers Excel

Le tableau suivant décrit les colonnes des fichiers Excel dans l'ordre de gauche à droite et les informations à saisir par les ministères dans les cellules sur fond coloré. Les couleurs correspondent aux couleurs des colonnes dans le fichier.

Attention seule les colonnes sur fond coloré sont à actualiser et il est impératif de ne pas toucher aux informations pré-alimentées.

La direction du budget mets en place une colonne « proposition 2017 » qui est un objet construit de manière mécanique ou repris de l'an dernier. Cette technique a été largement utilisée l'an dernier, elle permet de gagner du temps. S'il convient, il n'y a rien à faire. Sinon, il suffit de renseigner la colonne objet 2017 normalement.

Une procédure particulière est décrite dans le tableau ci-dessous au niveau de la colonne liaison pour traiter les cas particuliers.

Nom de la colonne	Explication / consigne de saisie
Programme (2017)	Programme budgétaire ouvert en 2017
Centre financier	Identification du centre financier dans CHORUS. Information pour aider à retrouver le bénéficiaire qui ne sera pas présente dans le jaune « associations »
SIREN	SIREN SIRET ⁹ = SIREN+NIC Voir explication (colonne « liaison ») sous ce tableau pour les valeurs « NR CHORUS »
NIC	NIC SIRET = SIREN+NIC
Dénomination	La dénomination d'une association affichée dans le jaune est celle du répertoire SIRENE sauf quand elle n'a pas été trouvée où il s'agit de celle de CHORUS.
Fournisseur CHORUS (DP)	Identification du fournisseur dans CHORUS. Information pour aider à retrouver le bénéficiaire qui ne sera pas présente dans le jaune « associations »

⁸ Testé par la direction du budget avec Calc LibreOffice Version 4.3.7.2.0. Pour toute difficulté, contactez votre correspondant BII à la direction du budget ou votre assistance informatique interne.

⁹ Les associations localisées dans les COM et à l'étranger n'ont pas de SIRET. Les associations dans les DOM ont un SIRET.

Nom de la colonne	Explication / consigne de saisie
Liaison Cette colonne sert à échanger de l'information entre la direction du budget et les ministères en vue de la saisie. La direction du budget souhaite faire apparaître les entités qui n'étaient pas immatriculées dans SIRENE les 01/01/2017 et 31/12/2017.	Les ministères seront attentifs aux explications à fournir colonne « objectif 2017 » pour les mentions marquées en rouge qui signalent des entités dont le SIRET dans CHORUS ne correspond pas à une immatriculation SIRENE les 01/01/2017 et 31/12/2017. Voir sous ce tableau pour les explications détaillées. Si vous souhaitez qu'une ligne n'apparaisse pas au jaune, il faut saisir dans cette colonne « Liaison », à la suite de ce qui y est déjà, les caractères #S suivis d'une justification de cette suppression. Si vous souhaitez faire corriger une information pré-chargée (colonnes blanches), il faut saisir ici dans cette colonne « Liaison », à la suite de ce qui y est déjà, les caractères #C suivis de votre demande qui précise la colonne concernée
Montant	Montant CHORUS au croisement programme/tiers CHORUS (= programme/SIRET)
Objet 2017	Objet de la subvention à renseigner sauf dans 2 cas : <u>Cas 1</u> : Pour la réserve parlementaire, laisser à vide et remplir la colonne bleu clair ou violette ci-dessous. <u>Cas 2</u> : quand la colonne « proposition 2017 » convient.
Proposition 2017 (nouveau)	Objet de la subvention établi de manière mécanique. S'il convient, ne rien mettre dans objet 2017.
Objet 2016	Récupéré à partir du jaune précédent pour aider à la saisie. Ne sera pas restitué in fine.
Parlementaire 2017	Réserve parlementaire : Saisir le prénom et le nom du parlementaire s'il est connu . Préciser l'assemblée est inutile. Quand il y en a plusieurs, mettre le montant entre parenthèses après le nom.
Parlementaire 2016	Récupéré à partir du jaune précédent pour aider à la saisie. Ne sera pas restitué in fine.
Réserve 2017	Réserve parlementaire : Mettre une croix si le parlementaire est inconnu sinon laisser à vide
Réserve 2016	Information récupérée à partir du jaune précédent. Ne sera pas restituée in fine.
Convention 2017	A renseigner uniquement quand une convention a été conclue avec les objectifs fixés par cette convention en précisant s'ils ont été atteints.
Convention 2016	Information récupérée à partir du jaune précédent. Ne sera pas restituée in fine.
Immatriculation SIREN au 1er janvier 2017	La structure juridique existe au 01/01/2017
Etablissement existe au 1er janvier 2017	La structure juridique existe (= le siège existe) au 01/01/2017 mais l'établissement (NIC) est fermé.
Immatriculation SIREN au 31 décembre 2017	La structure juridique existe au 31/12/2017
Etablissement existe au 31 décembre 2017	La structure juridique existe (= le siège existe) au 31/12/2017 mais l'établissement (NIC) est fermé.
COG : code département	Code d'organisation géographique. La localisation d'une association affichée dans le jaune est celle du répertoire SIRENE. Pour trouver le sens des codes COG, voir sous le tableau.
COG : code commune	Information récupérée du fichier SIRENE
COG : ville ou pays	Information récupérée du fichier SIRENE

Nom de la colonne	Explication / consigne de saisie
Code NAF	Activité économique selon la nomenclature NAF révision 2. Pour trouver le sens des codes, voir sous le tableau. Information récupérée du fichier SIRENE
Nomenclature juridique	Nomenclature juridique. Pour trouver le sens des codes, voir sous le tableau. Information récupérée du fichier SIRENE

Mentions dans la colonne « liaison » :

Valeur de la colonne commentaire	Explication /Consigne
Nature association à confirmer	La nature associative du tiers n'a pas pu être déterminée. Si c'est bien le cas, valoriser l'objet 2017 normalement sinon indiquer #S dans la colonne « liaison. »
Fournisseur à corriger dans CHORUS	<p>Cette mention signale une entité <i>a priori</i> sans existence juridique en métropole ou DOM en 2017.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quand les colonnes SIREN et NIC sont valorisées, elles contiennent le SIRET présent dans CHORUS. Il n'existe pas dans SIRENE les 01/01/2017 et 31/12/2017. Les dénominations sont issues de CHORUS. La cause peut être un SIREN erroné dans CHORUS. • Quand la colonne SIREN vaut « NR CHORUS » le SIRET n'a pas été valorisé dans CHORUS et il n'a pas été possible de retrouver de correspondance à partir du libellé dans SIRENE. <p>Dans tous les cas, le compte de tiers CHORUS doit être corrigé. Les ministères seront attentifs aux explications dans la colonne « objectif 2017.»</p>
#S AFPA statut EPIC, à corriger dans CHORUS	Ces lignes seront supprimées, elles sont signalées pour effectuer la correction dans CHORUS

Possibilité de supprimer des lignes ou d'en corriger :

Si vous souhaitez qu'une ligne¹⁰ n'apparaisse pas au jaune, indiquez dans la colonne « liaison » à la suite de ce qui y est déjà : « #S » suivi d'une explication¹¹.

Si vous souhaitez faire corriger une information, indiquez dans la colonne « liaison » à la suite de ce qui y est déjà : « #C » suivi de votre demande qui précise la colonne concernée.

Pour le cas particulier du BACEA, il sera possible d'insérer des nouvelles lignes. Pour cela, outre les colonnes en couleur du 1^{er} tableau du § 3, il faut indiquer les programmes « 612 », « 613 » ou « 614 » dans la colonne programme. Quand le bénéficiaire est situé en métropole ou dans les DOM, il faut indiquer un numéro SIRET (colonne SIREN + colonne NIC) valide dans la base SIRENE au 01/01/2017 ou 31/12/2017. Pour les bénéficiaires localisés dans les COM et à l'étranger, il faut indiquer une localisation COG selon le classeur Excel indiqué ci-après.

Où trouver le sens des colonnes code NAF révision 2, juridique et COG ? Les nomenclatures utilisées par la direction du budget sont à disposition dans un classeur Excel séparé afin de ne pas alourdir davantage les fichiers de saisie.

¹⁰ Supprimer la ligne sera considéré comme une anomalie. La direction du budget gèrera les retours par rapport à une base de référence.

¹¹ L'information sera traitée par la direction du budget. Idem pour les corrections.

5. Délai et envoi des classeurs Excel à la direction du budget

Attention : Les classeurs Excel sont à renvoyer obligatoirement au format **xlsx**.

Vos correspondants de la direction du budget pour l'envoi des classeurs Excel et les questions sont :

Bureau Informatique : Ludovic Mahieux - 01 53 18 70 38
ludovic.mahieux@finances.gouv.fr

Bureau des lois de finances : Sylvie Coutures - 01 53 18 71 02
sylvie.coutures@finances.gouv.fr

La date limite d'envoi est fixée au **vendredi 31 août 2018** au plus tard.

6. Contrôle et correction des classeurs Excel le cas échéant

La direction du budget va contrôler les retours par rapport à sa liste initiale. Des corrections ou des explications pourront être demandées aux ministères le cas échéant.

Un ministère qui souhaite contrôler un numéro SIREN/SIRET peut utiliser le formulaire en ligne sur le site de l'INSEE : <https://www.sirene.fr/>

7. Présentation de la politique ministérielle de soutien au secteur associatif

Une présentation de la politique ministérielle de soutien au secteur associatif sera rédigée par chaque ministère concerné par le versement de subventions aux associations.

Le texte de cette présentation sera inséré dans le « jaune » par la Direction du Budget.

Nouveauté : il n'est plus nécessaire de développer un paragraphe sur l'action sociale ministérielle. Un unique paragraphe dédié à vocation transversale sera placé avant les paragraphes ministériels.

La direction du budget conseille de rester synthétique (moins d'une page). Néanmoins, cette présentation pourra être déclinée pour les programmes ayant des politiques de soutien spécifique notamment parce qu'ils appartenaient à un autre périmètre ministériel en 2017.

La livraison des synthèses à la direction du budget est à faire au format Word. Les documents seront nommés *subvention2017_mincode.doc(x)* où *code* est le code du ministère dans le tableau situé au §2 *supra*.

Ces documents sont attendus, par mèl aux adresses citées au §5 *supra*, avant le **mardi 11 septembre 2018** au plus tard.

8. L'information au niveau de la « synthèse de l'ensemble du jaune »

La Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du ministère de l'éducation nationale rédigera une présentation des orientations stratégiques de la politique nationale en faveur du secteur associatif **au format Word**. Cette présentation comporte deux parties intitulées :

- Orientation stratégique de l'Etat
- Analyse statistique de l'effort de l'Etat en faveur des associations

Cette direction transmettra ce texte à ses interlocuteurs habituels de la Direction du budget.

Pour information, la liste des dépenses fiscales concourant à la politique de l'État en faveur des associations qui est issue de l'annexe du PLF relative à l'« Évaluation des voies et moyens » sera intégrée au document par les soins de la Direction du budget.

9. Récupération des informations du jaune

Depuis le PLF 2017, cette annexe jaune comprend deux parties : un rapport au format PDF et une liste des associations subventionnées au format xlsx. Elle est classée parmi les annexes générales du PLF et récupérable au format PDF à partir du site : www.performance-publique.budget.gouv.fr.

La liste complète des subventions 2017 présente au jaune final sera également diffusée sur www.data.gouv.fr selon un format proche du fichier à saisir.